



**SERVICE DES
INCENDIES
DE GRANBY**

**C'est le produit de la combustion
incomplète des combustibles.**

Caractéristiques du monoxyde de carbone (CO) :

- Inodore, incolore, sans saveur, toxique et mortel.

D'où provient le CO:

- Appareils de chauffage à combustible (bois, huile, gaz),
- Véhicules et appareils ayant un moteur à combustion.

Causes de la présence de CO :

- Manque d'entretien,
- Mauvaise installation,
- Ventilation insuffisante,
- Cheminée obstruée,
- Conduit fissuré,
- Cendres chaudes entreposées à l'intérieur,
- Mauvaise combustion de l'appareil.

Symptômes d'une exposition prolongée :

- Maux de tête, fatigue, étourdissements, somnolence et nausées.
- Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone s'apparentent souvent à ceux d'une indigestion alimentaire.

Pour tout renseignement,
communiquez avec
la Division prévention :

450 361-6060

granby.ca

incendies-prevention@granby.ca

Granby
Ville rayonnante

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE



**SERVICE DES
INCENDIES
DE GRANBY**



Quoi faire si l'avertisseur de CO sonne ?

- Appelez le 911, sortez et refermez les portes.

Où installer l'avertisseur de CO ?

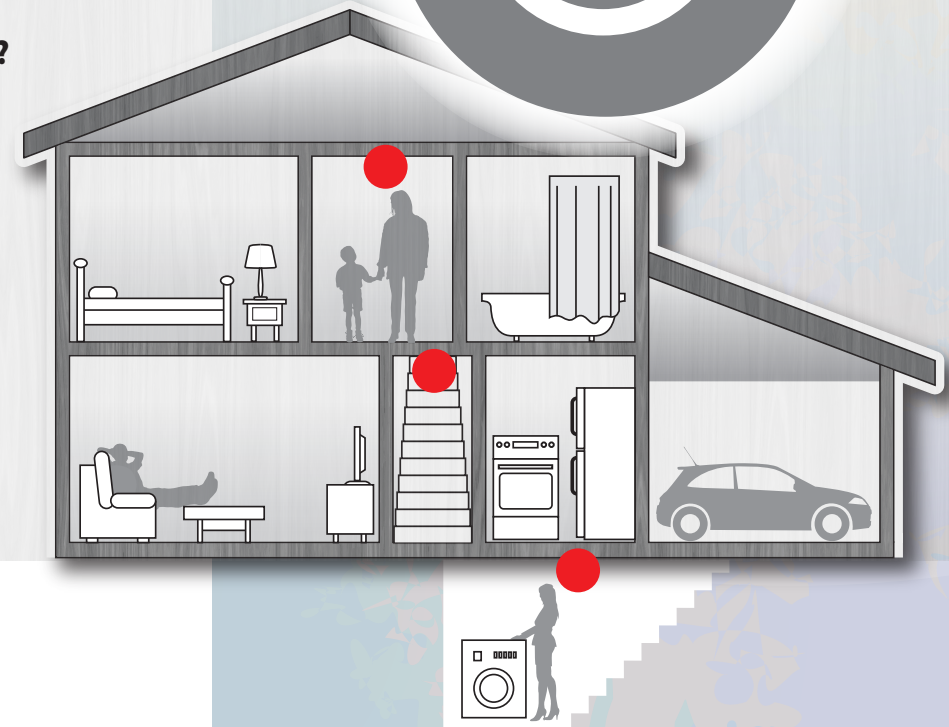
- À un maximum de 5 mètres des chambres à coucher.
- Près de la porte donnant accès au garage de l'intérieur de la maison.
- Il peut être installé au mur ou au plafond, car le monoxyde se répand également dans l'air.
- Évitez de l'installer à l'intérieur du garage et dans une pièce non aérée où sont entreposés des produits chimiques qui pourraient endommager les composantes de l'avertisseur.
- Le Service des incendies recommande l'installation d'un avertisseur par étage.

Quand le remplacer ?

- Selon le fabricant, entre 5 à 7 ans.

Comment entretenir votre avertisseur de monoxyde de carbone ?

- Testez l'alarme de l'appareil en appuyant sur le bouton TEST jusqu'à ce que l'alarme se déclenche. Le temps de réponse peut prendre jusqu'à 20 secondes.
- Nettoyez l'avertisseur une fois par mois avec un aspirateur.
- Ne le testez jamais en l'exposant au tuyau d'échappement de votre véhicule. Cela pourrait endommager prématurément votre appareil et entraînerait l'annulation de sa garantie.
- Changez les piles (aux changements d'heure).



Conseils pour réduire les risques d'intoxication :

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans votre résidence.
- Ne laissez jamais un véhicule motorisé en marche dans un garage, même avec la porte ouverte.
- N'utilisez jamais un barbecue à l'intérieur.
- Effectuez l'entretien annuel de vos appareils à combustion.
- Ne faites jamais fonctionner un appareil à combustion (tondeuse, scie à chaîne, génératrice, etc.) dans un endroit clos ou mal ventilé.
- N'utilisez jamais une cuisinière au gaz pour chauffer votre résidence.

Qu'est-ce que LE MONOXYDE DE CARBONE